

2VENIR
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 16 allée des Cormorans
83250 LA LONDE LES MAURES
825 233 026 RCS TOULON

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
AGE DU 1ER SEPTEMBRE 2025
EXTENSION DE L'OBJET SOCIAL, TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL, POUVOIRS

Le 1er septembre 2025,
A 10 heures,
Au siège social de la société,
D : 10 092025

Madame Blandine GUERARD

Demeurant 212, chemin des Romarins – Route de Bras – 83143 LE VAL,

Propriétaire de la totalité des 100 actions de 10 euros chacune composant le capital social de la société 2VENIR,

Associée unique et seule Présidente de la Société 2VENIR,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Extension de l'objet social et modification corrélative de l'article 2 « Objet » des statuts ;
- Transfert du siège social et modification corrélative de l'article 4 « Siège social » des statuts ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DECISION – EXTENSION DE L'OBJET SOCIAL

L'associé unique décide d'étendre, à compter de ce jour, l'objet social pour exercer l'activité d'organisation de Retraites.

En conséquence, l'article 2 « OBJET » des statuts : a été modifié comme suit :

« ARTICLE 2 – Objet »

La Société a pour objet en France et à l'étranger :

- La formation professionnelle continue sous toutes ses formes et sur tous supports à destination de tout public (notamment salariés, demandeurs d'emploi, travailleurs indépendants etc), l'édition de revues et d'ouvrages professionnels ou techniques, le conseil

et la gestion de la formation et de l'information à distance et la mise en place d'outils de e-learning ;

- L'animation d'ateliers, stages, salons, de conférences, de voyages en développement professionnel et/ou personnel ;
- L'organisation de Retraites ;

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DECISION – TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

L'associée unique décide de transférer le siège social du 16 allée des Cormorans - La Pinède du Lac Valcros - 83250 LA LONDE-LES-MAURES, et ce à compter de ce jour.

En conséquence, l'article 4 « SIEGE SOCIAL » des statuts a été modifié comme suit :

« ARTICLE 4 - Siège social

Le siège social est fixé au : « 212 Chemin des Romarins – Route de Bras – 83143 LE VAL ».

Le reste de l'article demeure inchangé.

TROISIEME DECISION - DELEGATION DE POUVOIRS EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

Tous pouvoirs sont donnés à la Présidente pour effectuer toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et consigné au registre prévu par la loi.



Blandine GUERARD